



027: Travaux avec plates-formes élévatrices mobiles

1 Définition

- **PEM¹**: machine mobile prévue pour déplacer les personnes vers leurs postes de travail où ils effectuent des travaux depuis la plate-forme, ce à condition que les personnes montent sur la plate-forme et la quittent uniquement aux accès près du sol ou du châssis. La machine est constituée au minimum par une plate-forme de travail avec dispositif de réglage, d'un dispositif de levage et d'un châssis.
- **Plate-forme de travail**: plate-forme entourée d'un garde-corps (avec balustrades) ou une nacelle pouvant être déplacée avec sa charge à la position permettant d'effectuer les travaux de montage, de réparation, d'inspection ou autres.

2 Dangers

Selon «Liste des dangers», pages 14 à 17 de la norme NS EN 280+A1: 2016

3 Bases de référence

Bases de référence selon doc. SE-01354-C2-HD-Safety Gesetzeskompass et également:

Documents Suva	<ul style="list-style-type: none">• Liste de contrôle (CL) 66109 "Formation et instruction en entreprise – des outils indispensables pour la sécurité"• Liste de contrôle (CL) 67064/1 - Plateformes élévatrices 1er partie : Planification sûre• Liste de contrôle (CL) 67064/2 - Plateformes élévatrices 2e partie: Contrôles sur sites
NS (norme suisse)	<ul style="list-style-type: none">• NS EN 280+A1: 2016 "Plateformes élévatrices mobiles de personnel" (édition 2016-02, code ICS: 53.020.99)"
Recommandations	<p>Association Suisse des fournisseurs de plates-formes de travail ASFP (www.verbandvsaa.ch):</p> <ul style="list-style-type: none">• FE-310.15f "Instructions et formation pour les utilisateurs de plates-formes de travail"• FE-320.15f "Prestataires de formations pour utilisateurs de plates-formes de travail"• C-311-15: "Liste de contrôle: instructions relatives aux plates-formes élévatrices"

4 Mise en service

Les PEM doivent

- **être installées de manière stable**;
- être installées de sorte à éviter des **zones de coinçement et de cisaillement** entre la plate-forme élévatrice et des parties de l'environnement;
- être installées de sorte à ce que des **activités se présentant** puissent être **effectuées sans encombre** sur le dispositif de levage ou de charge dans des conditions d'exploitation normales;
- être installées, avec la zone de travail qui est fermée afin d'éviter des risques liés à la circulation et aussi pour protégées de manière appropriée contre la chute d'outils depuis le haut

5 Principes

- A. L'employeur de l'utilisateur est responsable de l'utilisation sûre de la PEM. L'ASFP conseille d'organiser un cours de formation dédié aux risques de l'utilisation des PEM pour les utilisateurs.**
- B. Si vous n'avez pas l'habitude d'utiliser la catégorie de plate-forme concernée, demandez au fabricant ou à votre supérieur de vous communiquer les instructions nécessaires.**
- C. Être âgé d'au moins 18 ans.**

¹ Plate-forme élévatrice mobile

² Feedback Suva-Lucerne, Alfred Suter, expert en sécurité, division Construction

Swisscom SA	Dok-ID	:	027-Safety-Regel FR.docx	Regelwerkversion	:	2.4	Seite 1
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	01.02.2021	
	Verantw. Experte	:	SiBe Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	



027: Travaux avec plates-formes élévatrices mobiles

6 Obligations de l'utilisateur²

- Être en bonne santé physique et psychique (bonne acuité visuelle et auditive, pas d'addiction à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments); ne pas être sujet au vertige³;
- La personne utilisant une PEM doit suivre une **formation de base théorique et pratique** dans un **centre de formation** agréé. À la fin de la formation elle passe un **examen** et, en cas de résultat positif, obtiens un certificat (**en principe, il n'y a pas d'obligation d'avoir une carte d'identité**).
- Chaque utilisateur reçoit des instructions spécifiques pour la machine avant l'utilisation. Cette instruction doit être documentée par écrit à l'aide de la liste de contrôle de l'ASFP "Instructions relatives aux plates-formes élévatrices".
- **Il N'EST PAS autorisé de travailler seul!** (Voir Safety-Règle 001)
- **Avant chaque utilisation** et pendant l'utilisation, il faut contrôler si l'appareil ne présente pas de défauts visibles.
- Les PEM qui présentent des défauts pouvant porter atteinte à la sécurité **ne doivent pas être utilisées**.
- Les défauts doivent être annoncés **immédiatement** à l'employeur/au supérieur.
- Les PEM doivent être commandées **exclusivement** depuis les dispositifs prévus à cet effet.
- En déplaçant la plate-forme élévatrice, il faut éviter **de mettre en danger des employés et des tiers**.
- Utiliser les PEM uniquement conformément à leur destination. C'est pourquoi il faut
 - **respecter le mode d'emploi** du fabricant;
 - **respecter les instructions d'utilisation** du supérieur et du propriétaire de la PEM;
 - disposer et sécuriser les charges de sorte à éviter des changements de position;
 - la charge max. admise ne doit pas être **dépassée**;
 - le site d'emplacement ne doit pas être relevé à l'aide de moyens supplémentaires.

7 Entreprises de location et de mise en circulation

L'entreprise de location propriétaire de la plate-forme élévatrice peut parcourir avec l'utilisateur sous forme de prestation de service les points de la liste de contrôle Suva 66109. Cela est utile surtout quand l'utilisateur reçoit les instructions sur le lieu de la mission. Il appartient au bailleur d'exiger une compensation pour ce service. L'employeur est responsable en dernier de l'utilisation sûre⁴ de la PEM.

² Une personne utilisant une PEM remplit les critères suivants

³ En cas de graves problèmes de santé (p. ex. épilepsie) ou de handicaps physiques, un examen par le médecin du travail ou le médecin de famille est recommandé pour déterminer si la personne est apte à utiliser une PEM.

⁴ Selon chiffre 8 doc. FE-310-15d "Instruktion und Ausbildung für Benutzer von Hubarbeitsbühnen"

Swisscom SA	Dok-ID	:	027-Safety-Regel FR.docx	Regelwerkversion	:	2.4	Seite 2
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	01.02.2021	
	Verantw. Experte	:	SiBe Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	



027: Travaux avec plates-formes élévatrices mobiles

8 Aperçu global

Cat. PEM	Photo	Description	Désignations connues	Formation ⁵ (Exigences posées à l'utilisateur)
1a		PEM verticale (statique verticale) Plate-forme élévatrice ayant la projection verticale du point de gravité toujours à l'intérieur de l'arête de basculement. Conduite autorisée uniquement quand la plate-forme élévatrice se trouve en position de transport. Remarque: la nacelle peut être levée uniquement en position stabilisée.	<ul style="list-style-type: none"> - Ponts élévateurs à ciseau sur remorque - Ascenseurs pour personnes sans entraînement - Constructions spéciales: plates-formes élévatrices à ciseau sur véhicule sur rail 	Cours de formation: dispensés par des centres de formation qualifiés Théorie: une demi-journée (au moins 4 h) l'après-midi – catégorie PEM 1a+3a
1b		PEM à flèche (statique boom) Plate-forme élévatrice ayant la projection verticale du point de gravité parfois à l'extérieur de l'arête de basculement. Conduite autorisée uniquement quand la plate-forme élévatrice se trouve en position de transport. Remarque: la nacelle peut être levée uniquement en position stabilisée.	<ul style="list-style-type: none"> - Plates-formes élévatrices poids (>3,5 t) - Plates-formes élévatrices (<3,5 t) / personne conduisant elle-même 3,5 t - Élévateurs télescopiques avec nacelle et stabilisateurs - Plates-formes élévatrices avec flèche sur chenille - Plates-formes élévatrices sur remorque - Constructions spéciales: véhicules sur rails - plates-formes élévatrices à flèche, élévateurs de contrôle sous ponts 	Cours de formation: dispensés par des centres de formation qualifiés Théorie: une demi-journée (au moins 4 h) l'après-midi – toutes les catégories PEM
3a		PEM verticale (mobile verticale) Plate-forme élévatrice ayant la projection verticale du point de gravité toujours à l'intérieur de l'arête de basculement. Conduite avec la nacelle élevée contrôlée uniquement par un poste de commande sur la plate-forme.	<ul style="list-style-type: none"> - Plates-formes élévatrices à ciseau - Plates-formes élévatrices à mât autonomes sans bras articulé - Transpalettes autonomes - Ascenseurs à personnes à entraînement 	Cours de formation: dispensés par des centres de formation qualifiés Théorie: une demi-journée (au moins 4 h) l'après-midi – catégorie PEM 1a+3a
3b		PEM à flèche (mobile boom) Plate-forme élévatrice ayant la projection verticale du point de gravité parfois à l'extérieur de l'arête de basculement. Conduite avec la nacelle élevée contrôlée uniquement par un poste de commande sur la plate-forme.	<ul style="list-style-type: none"> - Plates-formes élévatrices télescopiques articulées - Plates-formes élévatrices télescopiques / Boomlift - Plates-formes élévatrices à mât autonomes avec bras articulé - Plates-formes élévatrices autonomes télescopiques et à bras articulé - Élévateurs télescopiques avec plate-forme de travail sans stabilisateurs 	Cours de formation: dispensés par des centres de formation qualifiés Théorie: une demi-journée (au moins 4 h) l'après-midi – catégorie PEM 1b+3b (en font partie: Catégorie PEM 1a+3a) Pratique: Une demi-journée (au moins 4 h) l'après-midi – théorie/pratique Examen: théorie/pratique Certificat de l'ASFP (validité): limitée

⁵ Les exigences en matière d'instruction et de formation des collaborateurs sont récapitulées dans les **recommandations** de l'Association Suisse des fournisseurs de plateformes de travail ASFP. La Suva recommande la formation IPAF (International Powered Access Federation).

Swisscom SA	Dok-ID	: 027-Safety-Regel FR.docx	Regelwerkversion	: 2.4	Seite 3
Group Security	Gilt für	: Swisscom AG	Gültig ab	: 01.02.2021	
	Verantw. Experte	: SiBe Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	: DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	: SiBe Safety-Konzern	Zuordnung	: SE-01374-C2-HD	



027: Travaux avec plates-formes élévatrices mobiles

9 EPI⁶

En effectuant des travaux avec des PEM, l'EPI suivant est obligatoire ou recommandé:

- **(O) Casque de protection:** obligatoire d'en porter **sur la PEM** (à cause des risques de chocs);
- **(O) Casque de protection:** pour se protéger des objets en chute, il est obligatoire de porter un casque **dans la périphérie de la plate-forme élévatrice**.
- Il faut utiliser des casques d'alpinisme conformes à la norme EN 12492 ;
- **(E/O⁷) Harnais & absorbeur d'énergie:** en travaillant sur des PEM, il est conseillé de fixer un **harnais (corps intégral) avec un câble de retenue réglable** (celui-ci soutient l'utilisateur lors de son travail et doit être aussi court que possible) Le système de retenue doit être utilisé conformément aux instructions du fabricant ou aux listes de contrôle Suva.

O (Obligatoire), R (Recommandé)

10 Contrôle visuel du bon état de fonctionnement

- **Unité de commande**
 - Niveau d'huile moteur, niveau de liquide de refroidissement
 - Niveau de liquide de frein
 - Fuites
- **Hydraulique**
 - Niveau d'huile, tuyaux, cylindres, soupapes
- **Commande (électronique)**
 - Conduites, exécutions, connecteurs
 - Éclairage, alarmes
 - Arrêt d'urgence
 - Limiteur de couple de charge
 - Panneau de commande
- **Plate-forme élévatrice (nacelle)**
 - Terrains, sols, portes
 - Suspension, point d'ancrage
- **Flèche**
 - Système de mise à niveau
 - Bras/entraînement pivotant
 - Système de télescope
 - Décharge d'urgence
- **Système de support**
 - Supports, trépieds, éléments de commande

11 Formation

Le supérieur est responsable de la formation de ses collaborateurs (voir également tableau ch. 8). La formation doit être documenté.

⁶ EPI = équipement de protection individuelle

⁷Obligatoire pour cat. PEM 3b à flèche

Swisscom SA	Dok-ID	:	027-Safety-Regel FR.docx	Regelwerkversion	:	2.4	Seite 4
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	01.02.2021	
	Verantw. Experte	:	SiBe Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	